

Commune de  
**BARBAZAN**  
(Haute-Garonne)



STATION THERMALE CLASSEE

**Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal  
du Mardi 23 Mai 2018 à 18 h00 à la Mairie de Barbazan**

**Présents :** Mmes STRADERE Michelle, ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, NOE Liliane, VEYRIES Nadine  
Mrs DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, SALES André, SIBRA Gérard, VALLE Anthony.

**Absent :** Roger BRUNA donne procuration à Michèle STRADERE.

**1 – Bien en état d'abandon : Terrain FOURQUET, poursuite de la procédure**

Madame le Maire informe que le procès-verbal dressé à titre provisoire les 6 février 2018 relatif aux parcelles B 669 et B 670 n'a fait l'objet d'aucune suite de la part du propriétaire. En effet, le propriétaire n'a exécuté aucun des travaux prescrits dans les trois mois suivant la notification et la publication du procès-verbal provisoire.

Le Conseil Municipal décide donc de poursuivre la procédure, et de déclarer les parcelles B 669 et B 670 en état d'abandon manifeste.

Ces parcelles abandonnées pourront être utilisées pour cause d'utilité publique (Maison de Retraite), d'engager la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique desdites parcelles dans les conditions prévues à l'article L.2243-4 du CGCT et par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Un dossier sera consultable en mairie à partir du 24 mai 2018.

Information : Madame DELMAS a été nommée directrice depuis le 1<sup>er</sup> Mai.

**2 – SDEHG : borne électrique et éclairage public**

Le dossier d'installation d'une borne électrique pour véhicules, Avenue de Pradaoux, est complet. Les travaux devraient commencer sous peu.

Radar pédagogique pour la vitesse.

Madame le Maire expose que le SDEHG a lancé un programme de fourniture et pose de radars pédagogiques.

Le SDEHG propose la mise à disposition et l'installation de ce type de dispositif sur la voie de la commune qui semble la plus opportune.

Les coûts d'achat et d'installation de ces dispositifs seraient partagés à parts égales entre le SDEHG et la commune.

Les coûts, dépendant de la qualité du produit retenu, conduiraient à une participation communale d'environ 1500€ par radar.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider la proposition du SDEHG et d'installer un radar pédagogique Avenue du Lac.

### **3 – Numérotation des habitations**

Les plaques supplémentaires concernant les nouvelles « rues » ainsi que les plaques de numérotation ont été commandées. Le coût d'élève à 2330.70€ HT soit 2796.84€ TTC.

### **4 – Columbarium**

Un règlement intérieur a été établi et est disponible en mairie.

### **5 – Kiosque-Buvette**

Le dossier déposé par la commune est complet. Un rapport de l'expert judiciaire sera, d'après l'avocat, établi d'ici fin juin. La procédure suit son cours.

### **6 – Décision modificative**

Le coût de l'ordinateur de l'école sera passé en frais de fonctionnement scolaire. Il n'y aura donc pas de décision modificative.

### **7 – Employés communaux**

Fin du congé parental, reprise à 80% à partir du 24 mai 2018.

### **8 – Questions diverses**

- Refus du Conseil Départemental d'installer un stop sur le carrefour du Chemin Camp de Plan et l'Avenue du Château.
- Aire de jeux : Le projet, ne recevant pas d'aide financière pour cette année, est reporté à 2019, il faudra choisir les éléments ainsi que l'emplacement.
- Signalétique du village : Demander des devis. Préparer la mise en place des panneaux.
- Signalisation du Casino : Le devis pour 2 enseignes lumineuses, au niveau du rond-point de Loures-Barousse s'élève à 1697.86€.
- Le terrain communal, Avenue de Pradaoux, est de nouveau en vente à 13.5€ le m<sup>2</sup>.
- Brandon du 30 juin 2018. Il se déroulera au lac, avec une animation Bandas. Des grillades, fromage, croustades et vins seront offerts aux villageois. Une participation de 8€ sera demandée aux extérieurs.
- Maison de la Prade : M. BARNERON demande à disposer de tout le bâtiment. Faire des devis pour la remise en état de la salle attenante, pour une demande à la DETR.
- Un Conseil d'école se tiendra le jeudi 24 mai 2018.
- La chorale Le Chœur du Haut-Comminges cherche un local sur la commune pour entreposer du matériel. Le petit local (anciennement cabinet du Docteur Lombard) leur sera proposé.
- Le bulletin municipal a été préparé par les secrétaires. Quasiment terminé, il sera distribué en juin.
- Guinguette des Thermes : des petits travaux seront effectués avant l'ouverture prévue le 2 juin 2018.